



**Règlement de la 1^{ère} marche gourmande
de LORRY-lès-Metz LOISIRS du 1er octobre 2017 « La Lorriote »**

Association « Lorry-lès-Metz Loisirs », 46 Grand Rue, 57050 Lorry-lès-Metz, 06 63 09 80 08

1. **Thème de la manifestation:** Randonnée pédestre et repas, sans compétition.
2. **Description:** La marche gourmande offre la possibilité à un large public d'effectuer une promenade d'environ 10 kilomètres à travers le ban de LORRY-lès-METZ en passant par 5 stands de restauration et de dégustation de vins. Les départs seront échelonnés entre 10h00 et 12h15 à raison d'un départ toutes les 15 minutes, et l'accueil et le pointage se feront 20 minutes avant l'horaire de départ.
3. **Organisateurs:** Association " LORRY-lès-Metz LOISIRS" 46 Grand Rue 57050 LORRY-lès-METZ représentée par son président M. SIMON Lionel.
4. **Participation et inscription :** La participation se fait uniquement sur inscription. L'inscription est validée à réception de la fiche d'inscription accompagnée du paiement. Le nombre de participants est limité. Les inscriptions accompagnées de leur paiement seront validées par ordre d'arrivée des fiches d'inscription et devront parvenir à l'adresse indiquée avant le 15 septembre 2017. Les mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.
5. **Equipement:** Prévoir des chaussures de randonnée ou des baskets, ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques.
ATTENTION: LES POUSETTES ENFANTS SONT FORTEMENT DECONSEILLEES
6. **Conditions d'annulation:**
 - 1) **Du fait des organisateurs :** en cas de conditions météorologiques exceptionnelles (avis de tempête par exemple) ou d'un nombre de participants jugé insuffisant par l'association, la manifestation sera annulée et les participants remboursés uniquement sur demande.
 - 2) **Du fait des participants :** toute inscription est définitive. En cas de non-participation, le montant de l'inscription sera acquis à l'association.
7. **Responsabilité:** L'association est assurée en responsabilité civile. Elle décline toute responsabilité en cas de vol, maladie, défaut d'un participant, accident ou perte durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé.
8. **Sécurité :** Les participants devront respecter les lieux, notamment ceux classés en site "Natura 2000" et suivre le balisage. Les consignes de sécurité de marche (code de la route relatif aux piétons) et de respect de l'environnement naturel seront rappelées avant le départ à chaque groupe.
9. **Animaux :** Les chiens ne seront tolérés que s'ils sont tenus en laisse. Vaccination antirabique obligatoire. Catégories 1 et 2 interdites.
10. Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.
11. Chaque marcheur se verra remettre à son arrivée un plan détaillé de la randonnée et des lieux de ravitaillement ainsi que de la fiche y ouvrant droit.
12. L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, A CONSOMMER AVEC MODERATION.